



FOONDATION



Kanton Bern
Canton de Berne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moutier, le 16 août 2024

MOUTIER, LA TROISIÈME COMMUNE DU JURA BERNOIS À OBTENIR LE LABEL « COMMUNE EN SANTÉ »

Depuis plusieurs mois, la commune de Moutier s'est activement engagée à obtenir le label « Commune en santé », qui récompense les initiatives visant à promouvoir la santé de ses habitants. Aujourd'hui, la commune est fière d'annoncer qu'elle a reçu cette distinction à l'occasion de l'évènement « Quartier des enfants », mesure figurant dans le label et permettant aux enfants et aux familles de passer un moment convivial avant la fin des vacances, autour d'activités sportives, culturelles et ludiques.

Coordonné par la Fondation O₂ pour le Jura bernois, sous mandat de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) du canton de Berne, ce label intercantonal vise également à accompagner les communes dans le développement de leurs compétences dans le domaine de la promotion de la santé. La démarche du label « Commune en santé » est une approche intéressante permettant de recenser l'ensemble des actions déjà mises en place dans le domaine de la promotion de la santé – une question transversale touchant à tous les domaines de la vie et à tous les publics. Six domaines principaux sont ainsi mis en avant dans le cadre du label :

1. Politique communale
2. Offre de loisirs
3. Famille et solidarité
4. École
5. Santé au travail
6. Espaces publics

Dans le Jura bernois, Moutier est la troisième commune labellisée 3 étoiles **avec 62 mesures répertoriées dans ces différentes rubriques**. Elle rejoint fièrement Reconvilier et Valbirse, qui ont obtenu le label respectivement en juin 2023 et 2024, ainsi que 71 autres communes labellisées en Romandie.

Pour Moutier, cette labellisation valorise les efforts fournis dans le domaine de la santé publique, poursuivant le prix « Ville en santé » obtenu en 2023. Le label est un encouragement à renforcer la promotion de la santé et à rejoindre un réseau de communes inspirantes. La remise du label est associée au festival « Quartier des Enfants », initié par Charles-André Konaté, 16 ans, usager du Service de la jeunesse et des Actions communautaires (SeJAC). Ce festival gratuit qui se termine ce vendredi soir propose des activités sportives, culturelles, artistiques et citoyennes pour les enfants et leur famille, en particulier ceux sans accès aux loisirs ou aux vacances. Il aborde divers domaines comme les loisirs, la famille, la solidarité et l'éducation, alignés avec les critères de la labellisation. En réunissant ces aspects et étant proposé par un jeune citoyen de la ville, la dernière soirée du festival constitue l'occasion idéale

pour la remise du label, célébrant ainsi l'engagement de Moutier en matière de santé publique et d'initiatives communautaires.

La Fondation O₂ salue la démarche entreprise par la commune :

« Le travail effectué par la commune de Moutier dans le cadre du label ainsi que l'accompagnement réalisé permet de mettre en lumière le thème de la promotion de la santé au sein de la commune ; un thème qui était déjà bien intégré au niveau de la jeunesse notamment, mais qui, grâce au label, pourra se renforcer dans les autres domaines thématiques ».

Le label est ainsi davantage qu'une distinction à un moment donné ; c'est le commencement d'un processus sur le long-terme. Plus particulièrement, il s'agit d'un travail d'accompagnement qui vise également à faire prendre conscience que la santé va au-delà de l'absence de la maladie, et qu'il est important pour les communes de permettre à la population d'acquérir des compétences et d'évoluer dans des environnements favorables à la santé, qu'elle soit physique ou psychique. Le label est un outil d'expertise permettant de s'améliorer constamment dans la définition des projets futurs dans le domaine de la promotion de la santé. Avec ce label, Moutier bénéficie donc de ressources lui permettant d'agir encore davantage en faveur de la santé de sa population.

Le label « Commune en santé » en bref :

Développé en 2010 par Promotion Santé Valais, le label intercantonal « Commune en santé » invite les communes à inventorier toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles mettent en œuvre ou soutiennent pour leur population. Consciente du rôle important des communes dans le domaine de la promotion de la santé, la Fondation O₂ coordonne ce label depuis 2022 pour la partie francophone du Jura bernois, grâce au soutien du Programme d'action cantonal en faveur de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé psychique des enfants, des adolescents et des personnes âgées, développé par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne. <https://www.gf.gsi.be.ch/fr/start.html>. Ce label s'ancre ainsi dans les stratégies nationales et cantonales de prévention et promotion de la santé, soutenues par Promotion Santé Suisse et les cantons.

www.labelcommunesante.ch/

Pour plus d'informations :

Ville de Moutier :

- Nicolas Mangold, chargé de mission, 032 493 10 11, nicolas.mangold@moutier.ch

Fondation O₂ :

- Stéphanie Mertenat Eicher, directrice 032 544 16 11, stephanie.mertenat@fondationo2.ch